



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépenses

Question écrite n° 80231

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, sur les délais de paiement de l'État à l'égard de ses fournisseurs. Le délai de paiement des factures de l'État est passé de 47 jours en 2008 à 29,7 jours pour 49 milliards d'euros de dépenses. Les délais de paiement de l'État imposent aux fournisseurs une trésorerie suffisamment solide pour pallier la longueur du paiement. Il souhaite savoir quels sont les délais de paiement des factures du ministère, ainsi que leur montant pour l'année 2009.

Texte de la réponse

Le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, ne dispose pas de service propre en charge d'assurer sa gestion financière. Ses dépenses sont assignées sur la caisse du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des services du Premier ministre. Le délai moyen global de paiement s'est élevé à 24,5 jours en 2009 (pour un total de dépenses de 745,9 M), pour l'ensemble des services et cabinets rattachés aux services du Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80231

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Plan de relance

Ministère attributaire : Plan de relance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6270

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10638